

Allocation familiale

Par **Dora**, le **28/09/2024** à **12:28**

Bonjour

En 2014 j ai été mise en invalidité en France, ayant travaillée quelques années au Luxembourg mon dossier à été transmis dans ce pays pour une pension.

Toujours en 2014, j ai contacté la caisse d allocations familiales pour leur demander si j avais droit avec cette pension aux allocations familiales concernant ma fille âgée en 2014 de 12 ans.

Une personne m avait répondu que ma pension n ouvrait aucun droit.

Sauf qu en 2023 j ai rencontré une dame qui etait dans le même cas que moi , mais elle continuait toujours à toucher ses allocations familiales au Luxembourg.

A noter que pour cette dame c est le Luxembourg qui l à mise en invalidité.

Et que pour moi c est la France et après le Luxembourg m à payé ma pension.

J ai recontacte la caisse à Luxembourg en expliquant pourquoi moi à l époque on m avait refusé ce droit on m à répondu que la personne que j avais eu au téléphone en 2014 avait dû se tromper sur divers pension car effectivement il y avait des pensions qui n ouvrait pas de droits.

Par contre Avec ma pension j aurais dû avoir ces allocations familiales pour ma fille

Maintenant ma fille âgée de + de 20 ans on refuse de me donner ce droit une perte quand même de 28 000 euros comment puis je faire car j étais tombé en 2014 sur une personne complètement incompétente.

Quels sont mes recours .

Merci de me trouver une solution.

Par **Lorella**, le **28/09/2024** à **13:22**

Bonjour,

Je n'ai pas bien compris votre histoire.

Vous voulez faire une réclamation d'allocation familiale à la CAF en France ou à celle du

Luxembourg ?

Par **Dora**, le **28/09/2024** à **13:52**

AU LUXEMBOURG

J AIMERAIS RECEVOIR DES JURISPRUDENCES CONCERNANT CE SUJET

MERCI

Par **Lorella**, le **29/09/2024** à **11:36**

Je pense que vous n'êtes pas sur le bon forum pour obtenir réponse à votre question complexe. D'une part ce forum s'adresse en priorité aux étudiants en droit et d'autre part votre question relève du droit luxembourgeois, alors qu'ici on se "contente" du droit français.

Regardez ici par exemple :

<https://www.lesfrontaliers.lu/forum/prestations-familiales/allocations-familiales-12/>

ou peut-être ici

<https://forum.aide-sociale.fr/aides-et-allocations.html>

ou ici

<https://frontaliers-grandest.eu/accueil/salaries/france-luxembourg/protection-sociale/allocations->

[familiales/montant/#:~:text=Dur%C3%A9e%20des%20allocations%20familiales%20au%20Luxembourg,Le%20droit%20%C3%A0&text=L'allocation%20est%20due%20%C3%A0,%C3%A2ge%20de%2018%2](https://frontaliers-grandest.eu/accueil/salaries/france-luxembourg/protection-sociale/allocations-familiales/montant/#:~:text=Dur%C3%A9e%20des%20allocations%20familiales%20au%20Luxembourg,Le%20droit%20%C3%A0&text=L'allocation%20est%20due%20%C3%A0,%C3%A2ge%20de%2018%2)